COMMUNE de :

Année 2018

ETAT DES SOMMES DUES PAR GRT Gaz

Au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages de transport et de distribution de gaz.

Vu le décret N° 2007-606 du 25 avril 2007
(parution au J.O du 27/04/07)

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du …….
instituant la redevance au taux maximum. (Délibération à joindre).

Vu le taux de revalorisation de l'index ingénierie pour 2018 : 1,20 %

Vu la longueur des réseaux de distribution sur votre commune : **m**
(10% de ce linéaire est repris dans le calcul de la redevance)

La redevance pour l'année 2018 est fixée à : **€** [1]

(1) Le montant de la redevance est arrondi à l'euro le plus proche.
En application de l'article L 2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques, le montant des redevances du domaine des collectivités territoriales est arrondi à l'euro le plus proche, la fraction d'euro égale à 0,50 étant comptée pour 1.

Le règlement est à effectuer auprès de la Trésorerie de : …….

Arrêté le présent état des sommes dues (en toutes lettres) à la somme de : ……

……...

Fait à ……., le …….

Signature du Maire
Cachet de la mairie

Document à adresser à :

Grt Gaz Région Nord Est
D2A
Immeuble Crystal
Quartier Romarin
59777 EURALILLE